

LA LUCIOLE

LE JOURNAL INTERPROFESSIONNEL DE L'UNION
SYNDICALE SOLIDAIRES 83



L'union syndicale Solidaires 83
regroupe l'ensemble des syndicats
Solidaires et SUD du Var



Edito

N ° 5 - Février 2016

5350 morts en 2015 dont 3700 en mer Méditerranée: il est des catastrophes qui sont moins télégéniques que les sempiternels maronniers à base de trop chaud, trop froid, trop pluvieux, de nos calamiteux journaux télévisés .

Une moyenne de 14 morts par jour. Cette seule statistique devrait nous émouvoir. Environ 800 migrants décédés dans le seul naufrage d'un bateau au large de la côte libyenne en avril 2015 où seules 28 personnes ont survécu.

D'après les chiffres du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), un million de migrants ont traversé la méditerranée en 2015, malgré les dangers encourus.

Ils viennent de Syrie, du Kosovo, d'Afghanistan, d'Albanie, d'Irak , du Pakistan, de l'Erythrée, de Serbie, d'Ukraine ou du Nigéria dans le but de fuir leurs conditions de vie et très souvent de rester en vie tout simplement.

Certains auront parcouru quelques milliers de kilomètres dans des conditions épouvantables, à

cause des conditions

météorologiques mais

aussi matérielles. Haine, construction de murs, instabilité des décisions politiques, provocations racistes les accompagneront au long de leur parcours.

En France, ils sont nombreux à se retrouver bloqués dans des conditions inhumaines à Calais alors qu'ils désirent rejoindre l'Angleterre.

Ils se retrouvent alors parqués dans un espace que l'on se complait à qualifier de jungle. Si l'on parle de conditions de vie, on peut en être d'accord. N'est-ce pas plutôt pour finir de leur retirer le peu qu'il leur reste, c'est à dire leur dignité d'hommes et de femmes en les traitant comme des animaux?

Soyons Solidaires!

Pour en savoir plus:

Comprendre la crise des migrants en Europe en cartes, graphiques et vidéos sur [le monde.fr](http://lemonde.fr)



Plus particulièrement sur les réfugiés syriens [courrier international.com](http://courrierinternational.com)



Sommaire:

Le salariat aujourd'hui. Etat des lieux	p2
Journée internationale de LUTTES	p6
pour le droit des FEMMES !	
Elections COCA-COLA Signes	p8
Solidaires 1ère organisation syndicale	
INégalitéS hommes-femmes	p9
Le patronat en a rêvé....	p10

LES CAPITALISTES NOUS COÛTENT CHER



Union syndicale Solidaires Var, La Luciole, 36 rue Émile Vincent, 83000 Toulon
Téléphone : 04 94 21 81 89

Fax : 04 22 14 08 43

Mél : contact@solidaires83.org

Site internet : www.solidaires83.org



Retrouvez Solidaires Var sur Facebook: <https://www.facebook.com/SolidairesVar>



LE SALARIAT AUJOURD'HUI. ÉTAT DES LIEUX.

A partir des années 70, la réduction du taux de rendement du capital qui accompagnait un ralentissement des gains de productivité a poussé le patronat à remettre en cause les concessions qu'il avait été amené à consentir après guerre. Dès la décennie 80, il engage un processus de réorganisation de la production. Externalisation, flexibilisation du temps de travail et des salaires, individualisation des rémunérations et des statuts ont été les mesures principales. La flexibilité interne des entreprises en était l'enjeu. Elle impliquait le recours à une main d'oeuvre précaire privée de tout ou partie des protections gagnées au fil des luttes sociales. 30 ans après le début de cette offensive patronale, quels en ont été les effets sur la condition des salarié-es ?

Entre 1982 et 2013, la part des emplois stables (CDI) dans la population active n'a pas bougé : 76,8% en 1982, 76,8% en 2013 pour les 15 ans et plus (INSEE, base de données, mise à jour 26/02/2015). D'un tel constat, il serait tentant de tirer une conclusion hâtive : la structure de l'emploi n'aurait pas évolué en 30 ans. S'en tenir à cette seule lecture peut se révéler trompeur. Cela risque, en effet, de masquer cinq tendances importantes :

Un rajeunissement sensible des titulaires d'emplois précaires :

Alors que, chez les 50 ans et plus, la part des CDI dans l'emploi a augmenté (63,4% en 1982, 78,9% en 2013) celle des 15-24 ans a chuté (77,4% en 1982, 45,2% en 2013). Dans le même temps, le nombre de CDI occupés par des jeunes de 15-24 ans est passé de 2 979 000 en 1982 à 940 000 en 2013 (soit une chute de 68,5%). Cette transformation de la structure démographique du salariat précaire ne peut être seulement expliquée par les supposées difficultés d'intégration des jeunes. Elle traduit aussi une politique de réorganisation du travail et des rapports de production qui fait porter la mise en place de la flexibilité interne sur les derniers embauchés.

A cet égard, il est urgent de dénoncer le discours dominant qui prétend réduire la relégation des jeunes dans des emplois précaires (comme leur fort taux de chômage d'ailleurs) à « des difficultés d'insertion dans le marché du travail » justifiée par un niveau de formation insuffisant dont le jeune pourrait être en grande partie responsable : il aurait négligé « d'investir dans son capital humain ». Comme il est tout aussi impératif de dénoncer le discours néolibéral qui fait du

statut « trop protecteur » des salarié-es les plus âgé-es l'explication d'une fluidité insuffisante du marché du travail empêchant les jeunes d'accéder à un emploi. Cette substitution d'une prétendue « lutte de générations » à l'affrontement de classes (lui bien réel) permet de faire oublier la politique patronale de flexibilisation de l'emploi.

Le maintien de différences notables dans la distribution des CDD entre hommes et femmes :

Les CDD sont la forme d'emploi précaire la plus répandue en 2013 (4,3 % des emplois salariés et non-salariés). Entre 1982 et 2013 leur progression a été beaucoup plus rapide que celle des CDI : +138,2% contre +93,3% ce qui confirme leur rôle central dans la réorganisation du processus de production. Cependant femmes et hommes n'ont pas été concernés de la même façon. En 1982, 5,4% des femmes en emploi salarié étaient en contrat précaire contre 3,1% pour leurs homologues masculins. La situation ne s'est pas améliorée depuis, puisqu'elles sont 10,4% en CDD en 2013 (contre 6,6% pour les hommes).

Pire, l'examen des données montre la persistance d'une discrimination de sexe à l'embauche. Si la part des emplois en CDI a diminué de façon constante pour l'ensemble de la tranche d'âge 15-24 ans, on voit que le pourcentage de femmes en CDI a baissé de 36 points entre 1982 et 2013 contre 29,3 points chez les hommes. Dans la mesure où l'on peut considérer que dans cette tranche d'âge, il s'agit pour beaucoup d'une première embauche (ou pour le moins d'un début de carrière professionnelle) on peut déduire que, plus souvent, les CDI sont proposés aux hommes. Ce qui démontre, une fois encore, la perpétuation de génération en génération des inégalités de genre dans la population active.

Une forte progression des emplois à temps partiel :

Si entre 1975 et 2013 le nombre total d'emplois salariés a augmenté de 36,14 %, sur la même période celui des emplois à temps partiel progressait de + 162,3%. Cette différence de rythme s'est évidemment traduite par une hausse de la part qu'ils représentent dans l'emploi total. Ils concernaient 8,3% des emplois en 1975, ils en affectent 18,4% en 2013. Cette avancée spectaculaire de l'emploi à temps partiel met en évidence deux axes principaux de la stratégie patronale. D'une part, il s'agit d'une arme destinée à faire pression sur les salaires. En effet, le salaire horaire des travailleurs à temps partiel est inférieur à celui de leurs collègues à temps complet. En 2012, 25,8% d'entre eux ne touchaient que le SMIC (alors que les titulaires du SMIC représentent 7,8% de l'ensemble des salarié-es à temps plein). D'autre part, le recours au temps partiel reste un outil privilégié pour garantir la flexibilité interne dans les entreprises, les quotités de travail étant de plus en plus courtes, comme en témoigne l'augmentation des quotités inférieures à 15 heures par semaine, en particulier au cours de la dernière décennie.

Prétendre ici que le temps partiel constituerait une étape dans l'accès à un emploi stable et à temps complet n'est qu'un travestissement de la réalité. En 2012, 78,7% des emplois à temps partiel sont en CDI, 71% de leurs titulaires ne l'ont pas choisi et 39,1% de ces salarié-es occupent ces emplois depuis au moins 10 ans.

L'augmentation générale du travail à temps partiel cache de grosses différences entre les femmes et les hommes. Certes, ces disparités ne sont pas nouvelles. En 1975, 16,3% des salariées travaillaient à temps partiel contre 3,3% de leurs collègues masculins. Cela ne s'est pas amélioré, en 2013, si les hommes atteignent, à leur tour, les 16,3%, les femmes sont elles à 30,6%, une nouvelle traduction du poids persistant des discriminations et de la persistance d'une répartition toujours inégalitaire des tâches parentales et domestiques à l'intérieur des couples.

Un accroissement notable de l'intérim.

Même si la part de l'intérim dans l'emploi reste très inférieure à celle des CDD (on compte en 2013 508 000 intérimaires soit 2% de l'emploi total), sa progression a été particulièrement rapide (+ 398% entre 1982 et 2013). Cette augmentation est cependant loin d'être linéaire. L'intérim évolue plus ou moins au rythme de la conjoncture économique. Les périodes de croissance du PIB voient une élévation amplifiée du nombre des intérimaires (ainsi en 2000, année où la croissance a été de + 3,9%, leur effectif a crû de + 22,3%). Par contre, les périodes de récession se traduisent par un reflux tout aussi amplifié (en 2009, le recul du PIB de - 2,9% a entraîné une baisse de - 23,7% des effectifs). Ce qui confirme le rôle de variable d'ajustement joué par l'intérim depuis plusieurs décennies.

L'émergence d'emplois qui sans être formellement salariés ne sont pas vraiment indépendants:

Depuis 2002, la part des emplois non-salariés dans la population active augmente. Ils représentaient 8,8% des emplois, ils sont 10,1% en 2013. A partir de 2008 cette tendance s'accélère puisque le nombre d'emplois non-salariés passe de 2 371 000 en 2008 à 2 686 000 en 2013. Cela peut sembler paradoxal dans la mesure où il y a rupture avec une évolution séculaire : la tendance constante à l'augmentation du taux de salarisation et au recul des professions indépendantes. Ce retournement peut s'expliquer par la mise en place en 2008 du régime d'auto-entrepreneur dont le rythme de croissance annuel est de l'ordre de 9% (79% des créations d'entreprises individuelles dès 2011) dont on peut penser qu'une grande partie est constituée d'entrepreneurs individuels « contraints », puisque 38% étaient auparavant salariés du privé ou même au chômage (30%). En 2013, ils représentent 51% des entreprises individuelles.

S'agit-il pour autant de véritables emplois indépendants ? On peut en douter, une partie d'entre eux dépendant d'un donneur d'ordre unique : une entreprise. On doit alors s'interroger sur la nature du rapport qui lie l'auto-entrepreneur à son « client ». Pour ce dernier, cela peut représenter une forme d'externalisation d'une partie de son activité lui permettant de substituer au contrat de travail classique (CDD ou CDI) un contrat commercial qui le libère de toute obligation tout en maintenant l'auto-entrepreneur dans un rapport de dépendance. Dans l'offensive patronale menée pour démanteler le Droit du travail, le développement de l'auto-entrepreneuriat représenterait une forme paradoxale « d'abolition du salariat ».

Précarisation, recours au temps partiel, externalisation ne sont pas des épiphénomènes :



- **L'offensive est générale.** Aucun pays n'a été épargné. Entre 1985 et 2007, alors que dans les pays de l'OCDE, l'emploi salarié augmentait de 21%, les emplois temporaires progressaient de 55%. Il s'agit donc d'une transformation structurelle, produit d'une stratégie visant à démanteler les protections des salariées mais aussi à réduire la masse salariale, à casser les collectifs de travail, à empêcher la présence syndicale. Les politiques mises en place après la crise financière de 2008 n'ont fait que confirmer cette tendance, en particulier dans les pays soumis aux mesures de régression sociale les plus sévères. C'est sans surprise que l'on apprend que parmi les pays les plus touchés par la précarisation et le développement du travail à temps partiel on compte l'Irlande (où la proportion de CDD est passée de moins de 4% en 2005 à 10% en 2012), la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, et que pour l'immense majorité le travail temporaire n'est pas le résultat d'un choix (91,9% en Espagne) et que le temps partiel est subi (65% en Grèce). Bien entendu, les pays où l'accumulation du capital est la plus brutale et la répression anti-ouvrière la plus violente connaissent une précarisation des emplois parmi les plus

élevées comme la Chine qui, en 2005, comptait 70% de salarié-es en CDD (dont 80% pour des contrats de moins de 3 ans).



- **La précarisation n'épargne aucun secteur.** Comme le secteur privé, les services publics sont affectés aussi. Entre 2000 et 2011, les emplois de non-titulaires ont progressé au rythme annuel de 2,5% pour l'ensemble des trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière). En 2013, on compte 370 000 non-titulaires dans la fonction publique d'État, 363 000 dans la fonction publique territoriale et 199 000 dans la fonction publique hospitalière soit environ 1/5e des effectifs totaux de la fonction publique. Cette situation peut s'expliquer de deux façons. D'une part, dans un contexte d'austérité et donc de réduction des dépenses publiques, le recours à une main d'oeuvre précaire permet d'exploiter à moindre coût un personnel qualifié. D'autre part, remplacer des fonctionnaires par des contractuels permet, selon le discours officiel, de « mettre de l'huile dans les rouages de l'administration » mais autorise surtout l'usage des méthodes de gestion empruntées au secteur privé afin d'introduire les logiques libérales de management dans les services publics. **En attendant leur privatisation.**

Depuis 2008, la « déréglementation du marché du travail » est plus que jamais au coeur de la stratégie patronale. En France, avec la publication du document « 1 million d'emplois c'est possible », le MEDEF a entamé par médias interposés une

campagne idéologique afin d'imposer l'idée que le CDI est la cause du chômage. Le 26 juillet 2015, la majorité du parlement européen a réclamé que les États membres engagent des réformes structurelles pour accroître la flexibilité du marché du travail. Des expériences de précarisation extrême sont présentées comme autant d'innovations prometteuses : le « contrat zéro heure » en Grande-Bretagne ou les « mini-jobs » en Allemagne... Pour les salarié-es, les conséquences des politiques structurelles sont désastreuses : dégradation des conditions de travail et élévation de la pauvreté. **La commission européenne elle-même reconnaît que, pour 50% des chômeurs, trouver un emploi ne permet pas d'échapper à la pauvreté.** Dénoncer et combattre les projets patronaux est plus que jamais nécessaire. Mais résister au démantèlement du Code du travail et à la mise en cause du CDI est-ce pour autant se résigner à la perpétuation du statu-quo ?

Pour un syndicalisme de transformation sociale, la défense immédiate des travailleurs ne saurait signifier l'abandon de la lutte historique pour le dépassement de la condition salariale.



Tiré d'une note de la commission économique de Solidaires.

Grève des femmes » le 8 mars 2016, Journée internationale de LUTTES pour le droit des FEMMES !

Pourquoi le 8 mars ?

C'est la journée internationale de lutte pour le droit des femmes. Historiquement c'est en 1910 que Clara Zetkin (révolutionnaire allemande), lors du congrès international des femmes socialistes, proposa d'organiser chaque année une journée internationale de la femme.

Mais ce n'est pas la journée de « la » femme (symbole de la féminité) comme les médias se complaisent à le répéter. Il n'y a pas une femme, mais des femmes, toutes différentes, qui luttent jour après jour, année après année pour l'égalité !

Pourquoi se battre ?

Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent malgré des batteries de lois !

Et ceci malgré les luttes menées par les femmes qui ont permis aux femmes d'accéder au travail, à l'indépendance vis-à-vis du conjoint, à la contraception, à l'IVG, à la reconnaissance et la condamnation du harcèlement sexuel, des violences faites aux femmes...

→ En 2016, l'égalité n'est toujours pas là: il y a encore des combats à mener.

Au travail :

Nous gagnons 19,2 % de moins que les hommes dans le secteur privé (écarts de salaires nets mensuels) avec 7 % « non expliqués » et qui relèvent de la discrimination pure. Dans la fonction publique, les écarts de rémunération sont de 14 % à l'État, de 10 % en Territoriale et de 21 % dans la fonction publique hospitalière.

Les retraites :

Le montant moyen de nos pensions est de 967 euros, tandis qu'il est de 1617 euros pour les hommes, soit une différence de 40% !

Les « tâches » domestiques :

Les hommes y consacrent 2h13 par jour (6 minutes de plus qu'en 1986 !), tandis que nous y consacrons 4h01 (gain d'une heure depuis 1986)... Cela a un impact certain sur nos carrières, sur notre temps libre, sur nos investissements militants et politiques.

Les violences faites aux femmes :

Un viol est déclaré toutes les 40 minutes, une femme meurt sous les coups de son compagnon (ou ex) tous les 2 jours et demi... et un quart des agressions sexuelles ont lieu au travail.

→ Plus que jamais, dénonçons toutes les régressions qui nous touchent !

Les politiques néo-libérales austéritaires:

Nous sommes les principales victimes de la précarisation et la flexibilité du travail (travail du dimanche... suppression du rapport de situation comparé), de la baisse des dépenses publiques (services publics enfance, 150 centres IVG fermés en dix ans, associations féministes appauvries, existence du planning familial menacé) !

Les extrémistes et intégristes de tout poil :

Ceux et celles qui prônent le retour d'un ordre moral ou religieux, qui voudraient revenir sur les acquis en matière d'IVG, nous cantonner au « rôle » de mère et d'épouse soumise, qui instrumentalisent les luttes féministes pour légitimer leurs propos et politiques xénophobes.

Pourquoi une « grève des femmes » ?

C'est par un appel à la grève, outil de lutte syndicale que Solidaires, avec le CNDP (collectif national pour le droit des femmes) entendent remettre la lutte sur le devant de cette journée et enclencher une dynamique de mobilisation partout où c'est possible.

Il s'agit de montrer que notre lutte est légitime, et qu'elle prend de l'ampleur et ce sur plusieurs années : on ne se fixera pas sur un chiffre de grévistes, mais bien sur des mobilisations qui devront s'amplifier sur le territoire et en actions visibles.

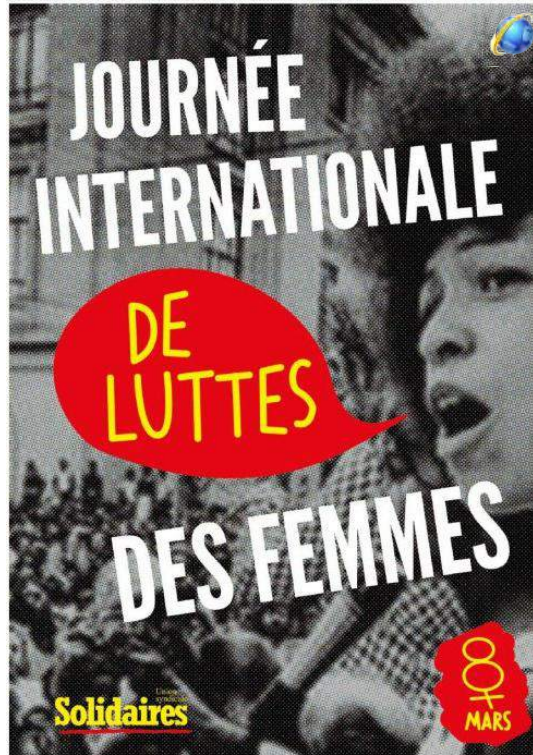
C'est quoi une grève des femmes ?

Ce sont des actions multiples et qui se veulent créatives pour donner une réelle visibilité à ces luttes. Elles vont :

D'une cessation symbolique, d'une rupture des habitudes : grève du ménage, des tâches quotidiennes, de toutes les tâches ménagères, éducatives encore très majoritairement dévolues aux femmes, et allant jusqu'à la grève des relations sexuelles (car la sexualité quand les partenaires ont envie, c'est tellement mieux!)...

...jusqu'à la grève, la cessation d'activité sur le lieu de travail, là où des collectifs de femmes peuvent se mettre en place, là où les femmes subissent des inégalités salariales, ou là où elles subissent un harcèlement sexuel, ou là encore où les stéréotypes et le sexisme sont leur quotidien.

Toutes les actions n'ont d'intérêt que si elles sont visibles.



Distributions de tracts sur le lieu de travail, pointant les inégalités, les situations sexistes dans l'entreprise, dans les services...Des demandes d'audience aux patrons, aux directeurs, des Assemblées générales ! Des badges, des jets de gants mappas et de balais... Tout peut s'envisager, soyons créatives !

Et les hommes alors ?

Il ne s'agit pas d'exclure les hommes, car heureusement les hommes pro-féministes existent! Mais ce sont les femmes les premières victimes de ces inégalités, il est donc aussi logique que cette journée soit l'expression d'une prise en charge de cette lutte par les femmes elles-mêmes. Les hommes peuvent témoigner de leur soutien. Il faut aussi rajouter que ces luttes pour le droit des femmes ont des bénéfices pour les femmes... comme pour les hommes : aménagements des conditions de travail, des temps de travail, proximité familiale, conditions d'évolutions des carrières... qui profitent à tous et toutes.

Qui appellera à la grève des femmes ?

Solidaires a initié dès 2014 cette démarche volontariste de replacer la lutte au coeur du 8 mars. Il appartient à l'ensemble des syndicats de Solidaires, de déposer des

préavis de grève, de discuter nationalement, localement pour savoir quelle forme prendra la grève sur les lieux de travail, ou quelles mobilisations sont possibles. Pour la fonction publique, Solidaires Fonction Publique pourra déposer le préavis.

Toutes les initiatives devront aussi remonter à Solidaires pour leur donner le plus de visibilité possible !

Le Collectif national pour le droit des femmes (CNDF) s'associe d'ores et déjà à cet appel, ce qui lui donne un poids certain, et la démarche est bien sûr ouverte aux

autres syndicats désirant s'inscrire dans ces actions. Un texte d'appel est en cours de finalisation.

Parallèlement, un travail autour d'un texte unitaire sur le 8 mars est en cours avec la CGT (la CFDT s'étant déjà retiré de l'initiative d'un texte).

Extrait de Solidaires et égales n° 15, le bulletin de la Commission Femmes de Solidaires: Retrouvez [ici](#) la version complète.



Pour un 8 mars de lutte pour l'égalité femmes/hommes au travail et dans la vie !

La journée du 8 mars, qui célèbre l'histoire de ces luttes, est plus qu'un symbole. C'est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier. Le 8 mars, c'est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier ! Ces luttes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

A Toulon, un rassemblement est organisé le mardi 8 mars, de 12h à 14h sur le carré du port, près de la statue de Cuverville. Premiers signataires : Solidaires, CGT, FSU, UNSA, FSU, LDH La Seyne, PCF, EELV...

Page suivante: tract de l'Union syndicale Solidaires Var sur les INégalitéS hommes-femmes.

Elections COCA-COLA SIGNES

Il y a eu le 4 février des élections chez **Coca-Cola Midi (Signes)**, notre nouvelle section syndicale y a participé, voici les résultats.

Élections Comité d'Entreprise (CE) :

Sur 177 votants, Solidaires obtient 75 voix, soit 42 %, devant la CFDT 36% et la CGT 20% !!!

- ouvriers, employés : titulaires 1 CGT / suppléants 1 CGT
- techniciens, agents de maîtrise : titulaires 1 Solidaires et 1 CGT / suppléants 2 Solidaires
- cadres : titulaires 1 Solidaires et 1 CFDT / suppléants 1 Solidaires et 1 CFDT

Élections Délégué du Personnel (DP) :

- ouvriers, employés : titulaires 1 CGT et 1 CFDT / suppléants 1 Solidaires et 1 CFDT
- techniciens, agents de maîtrise : titulaires 1 Solidaires et 1 CFDT / suppléants 1 Solidaires et 1 CFDT
- cadres : titulaires 1 Solidaires et 1 CFDT, suppléants 1 Solidaires et 1 CFDT



Félicitations à ces nouvelles/nouveaux éluEs !

INEGALITES HOMMES-FEMMES QUELQUES CHIFFRES

Travail domestique

En 2010, les femmes vivant en couple et ayant au moins un enfant consacrent 34 heures hebdomadaires de travail domestique contre 18 heures pour les hommes dans la même situation.

Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010.

Violence domestique

603 millions de femmes vivent dans des pays où la violence domestique n'est pas un crime.

Source : ONU - Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : quelques faits et chiffres

Violences au sein du couple

En moyenne, chaque année, 201 000 femmes se déclarent victimes de violences conjugales (physiques ou sexuelles)

Source : Insee-ONDRP, enquêtes "cadre de vie et sécurité" de 2010 à 2012

En 2012, 146 personnes sont décédées, victimes de leur conjoint ou ex-conjoint, dont 121 femmes et 25 hommes. En moyenne, une femme décède tous les 2,5 jours, victime de son conjoint ou ex-conjoint et un homme tous les 14 jours.

Sources : Ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes (rapport 2013)

Répartition des richesses

Les femmes représentent 70% des pauvres dans le monde.

Source : UNIFEM, 2008.

Violences au travail

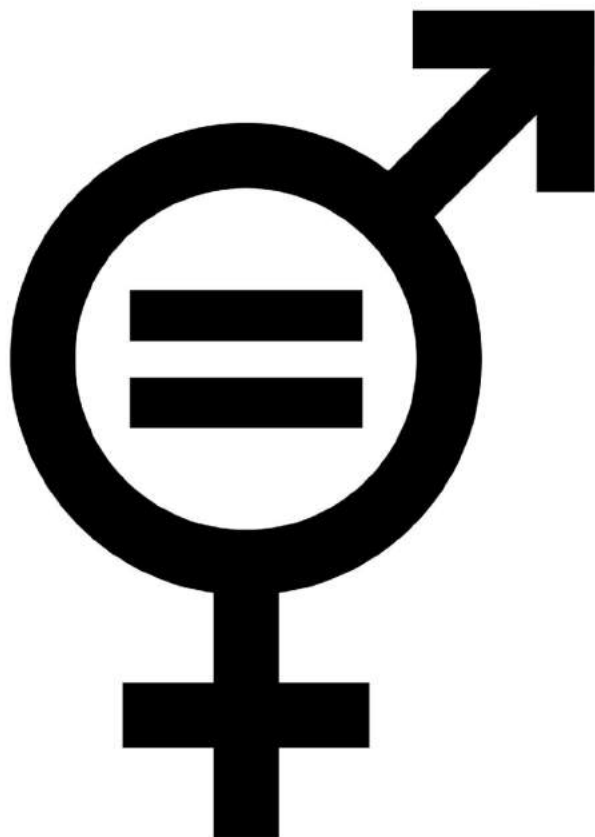
80% des femmes salariées considèrent que, dans le monde du travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes (contre 56% des hommes).

Source : CSEP / Avis n°2014-0403-001

Travailleurs - Travailleuses pauvres

Les femmes accomplissent 66% du travail mondial, produisent 50% de la nourriture, mais ne perçoivent que 10% des revenus et détiennent 1% de la propriété.

Source : UNICEF - 2007



Union syndicale Solidaires Var, La Luciole, 36 rue Émile Vincent 83000 Toulon
messagerie: contact@solidaires83.org tel: 04 94 21 81 89

Le Patronat en a rêvé: El Khomri le fait. Les 4 premiers actes d'une tragédie annoncée: on en change la fin?

ACTE 1: Le Pacte de responsabilité et de solidarité poursuit et amplifie les mesures engagées depuis 2012 en faveur de l'emploi et de l'investissement. Présenté en janvier 2014, son principe est simple : alléger les charges des entreprises, réduire les contraintes sur leurs activités et, en contrepartie, permettre plus d'embauches et davantage de dialogue social.

Après la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), il mobilise plus de 20 milliards d'euros supplémentaires sur trois ans pour permettre aux entreprises de retrouver les marges nécessaires pour embaucher, former leurs salariés, investir et innover.

ACTE 2: « Du côté des entreprises, du côté du patronat, je constate que nous ne sommes pas aux objectifs que l'on s'était donnés à travers cet effort de 40 milliards [NDLR: d'euros] voté par le Parlement qui a été en grande partie engagé » se lamente M VALLS.

ACTE 3: « Si on conditionne, on va remettre par terre tout ce qui a été fait depuis deux ans », pleurniche le Medef. « Ça serait une erreur majeure, ça serait remettre en question la confiance qui commence à renaître dans les (...) entreprises », a-t-il observé.

ACTE 4: Au programme de cette année et pour continuer à plaire aux patrons, le programme est simple: passer le code du travail à la broyeuse, augmenter le temps de travail sans ou avec un minimum de compensations, remplacer la négociation collective par la loi du plus fort. Les autres victimes seront les emplois eux mêmes.

Le 49-3 est déjà brandi comme une menace à toute velléité d'opposition des parlementaires.

FIN (ACTE 5): Face au passage en force qui se dessine, c'est l'ensemble des syndicats et du mouvement social qui doit réagir résolument.

L'Union syndicale Solidaires est prête à s'engager dans la bataille. Et si les 99 % se réveillaient et se dressaient contre des politiques dont le seul but est d'appauvrir une majorité pour remplir les poches de quelques-uns.

Nous pouvons décider du monde dans lequel nous voulons vivre!

Pour voir la réponse de l'Union syndicale Solidaires aux annonces de Madame El Khomri, cliquez vite sur le code du travail avant qu'il ne disparaisse...



Après le site internet national de l'union syndicale Solidaires , c'est au tour de celui de Solidaires Var de connaître une deuxième jeunesse. Les changements rendent la lecture plus agréable et dorénavant le site s'adapte en fonction du support que vous utilisez (ordinateur, tablette, smartphone): Retrouvez-nous ici. 

